

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est l'application de la réforme dite « **100% frais de santé** » qui permet un « **reste à charge à 0** » et qui a pour but de faciliter l'accès aux soins de tous. L'ensemble des contrats Frais de santé du périmètre ARF ont donc été, sur le plan contractuel, mis strictement en conformité avec la réglementation (communication interne Auchan en décembre 2019).

**LES PANIERS OPTIQUES**  
Panier 100% santé  
- Lentilles adaptées à toutes les corrections  
- Traitement anti-reflets, antiréflexion, anti-rayures  
- 17 modèles de montures pour les adultes et 11 pour les enfants, chacune en 2 coloris  
Panier à tarifs libres  
- Tarifs fixes par votre opticien  
- Reste à charge selon le niveau de garantie de votre conventionnelle santé  
- Remboursement des montures limité à 100 €  
Vous pouvez avoir les lunettes  
- Pas de délai - remboursement la semaine de votre marque préférée  
- Tous paniers 100% Santé et les autres dans le panier 100% Santé!

**LES PANIERS DES AUDIOPROTHÈSES**  
Panier 100% santé  
- Tous types d'appareils, avec 12 canaux de réglage  
- Options : casif-accoustique, réducteur de bruit du vent, connectivité sans fil  
- Garantie de 4 ans  
Panier à tarifs libres  
- Tarifs fixes par votre audioprothésiste  
- Equipements de gamme supérieure avec options supplémentaires  
- Remboursement limité à 1700 € par oreille

**LES PANIERS DENTAIRES**  
Les prestations des paniers sont classées selon la position de la dent et le matériau choisi.  
Panier 100% santé  
- Prothèses métalliques quêtes que sont la dent  
- Prothèses céramo-métalliques sur les  
Panier à tarifs multiples et panier à tarifs libres  
- Tarifs plafonnés ou fixes librement par votre prestataire à partir de la 2<sup>ème</sup> pré-molaire  
- Tarifs libres sur les crochets

**Au bilan de l'année 2019 « Frais de santé »**, les créations d'entreprises nouvelles ARL, ARS/ARA issues de Auchan Hypers ou supermarchés et leurs transferts de personnels ne donnent pas une situation comparable mais le global de **l'ensemble du périmètre reste bénéficiaire**, même s'il est légèrement dégradé vs 2018. **La délégation CFTC** a demandé la communication de ces éléments aux élus des instances nationales de ces entités afin que chacun prenne pleinement conscience de la situation propre de son entreprise et des résultats « **bons ou mauvais** » des contrats.

**Pour l'année 2020**, 2 contributions nouvelles (*dites patientèle et COVID*) viennent dégrader les comptes de résultats qui s'annoncent néanmoins en amélioration (appréciation avant le 2<sup>nd</sup> confinement...).

**Actualités pour 2021** : hormis une contribution exceptionnelle « *COVID-19* » qui sera totalement imputable aux comptes de résultats et l'annonce du « *forfait patient urgences* », la décision gouvernementale du **gel du plafond de la sécurité sociale** (qui chaque 1<sup>er</sup> janvier impacte directement nos cotisations) permet d'envisager des comptes de résultats bénéficiaires.

**En prévoyance** : pour les hypermarchés, l'équilibre technique chez les employés produit des résultats qui restent déficitaires (risque AT constant mais hausse du nombre d'invalidités en cours) et des résultats toujours bénéficiaires chez les AM et cadres. Bien que les comptes soient déficitaires, **l'ensemble des résultats reste stable**. En prévoyance supermarchés, l'équilibre est bénéficiaire. Ainsi, la consolidation prévoyance de l'ensemble du périmètre est déficitaire.

## L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE



La consolidation totale « **Frais de santé et Prévoyance** » s'apprécie alors d'un solde bénéficiaire des « **Frais de santé** » qui absorbe le déficit « **prévoyance** ». Le ratio S/P (Sinistres à Primes) est donc de 98,80 % et produit un gain d'à peine 1M€ pour 84 M€ de cotisations nettes. C'est un équilibre fragile !

La paritaire qui s'est tenue mi-novembre a donc permis le bilan social et économique de l'ensemble des contrats du périmètre actuel et convenu d'un avenant de mise en conformité avec les partenaires sociaux signataires. L'Entreprise ayant, comme prévu, dénoncé les contrats auprès des assureurs, a confié au courtier SIACI et son gestionnaire VIVINTER aidé de la Direction des Achats Indirects Auchan, de reconsidérer nos contrats attachés à autant d'entités pour un seul contrat pour tous. Il nous faut donc **en 2021 ouvrir une négociation de Groupe** (ARF au complet + Corporate + OIA) des contrats Frais de santé et Prévoyance dans un objectif **d'harmoniser les garanties pour tous**.